

Les faits¹

LA LOMBARDIE

LES chiffres de 2009 du trafic illégal de déchets sont dans la lignée de ceux de 2008, avec un nombre d'infractions s'élevant à 153 (144 en 2008), ce qui représente presque 3 % du total national. On remarquera cependant une nette augmentation du nombre de dénonciations, avec un chiffre atteignant 241, contre 164 comptabilisées en 2008. Dans le classement des provinces² lombardes, on a, par nombre décroissant de délits : Brescia (31), Pavie (28) et Crémone (23).

Comme l'indiquent magistrats et forces de l'ordre depuis plusieurs années, la Lombardie est devenue l'une des régions italiennes les plus touchées par le trafic de déchets. Depuis 2001, date à laquelle on a introduit dans le système juridique le délit punissant les « activités organisées visant le trafic illégal

1. Extrait de *Ecomafia 2010*, Milan, edizioni Ambiente, 2010, p. 119-123.

2. Équivalents des départements français.

de déchets », presque 11 % des enquêtes nationales se sont déroulées dans cette région, et 24 % du trafic concerne d'une manière ou d'une autre cette région (la Lombardie représentant un lieu de transit et de stockage temporaire, elle est le siège des entreprises et le lieu de résidence des trafiquants). La gestion des déchets industriels, mais également l'intégrité des marchés publics lombards pour la gestion des déchets solides urbains, sont menacées par la criminalité environnementale, aux mains des mafias.

Les cols blancs sont en général les plus impliqués dans les trafics implantés dans les provinces lombardes ; ils les favorisent pour des raisons économiques. Il s'agit de contrôleurs qui ferment les yeux ou préviennent en amont les futurs contrôlés, de fonctionnaires coupables de négligence ou de politiciens qui favorisent illégalement des entreprises « amies ». Et surtout, on trouve des chefs d'entreprise sans scrupules agissant au détriment de l'environnement ou faisant appel à des intermédiaires improbables afin d'augmenter leurs profits (ils réalisent ainsi des bénéfices sur les coûts de traitement des déchets). Cette activité illégale continue à être très lucrative aujourd'hui, et ce malgré un engagement toujours plus important de la part des autorités, qui obtiennent souvent d'excellents résultats. Mettre au jour chaque « méfait » dans ce domaine est un travail fastidieux pour les inspecteurs. Ces derniers affirment qu'ils n'ont jusqu'à présent dévoilé que le sommet de l'iceberg. De plus, ces crimes sont perpétrés avec l'implication, parfois démontrée judiciairement, d'« affiliés » ou de personnes proches de la mafia. Ainsi, l'opération Matassa, le 14 septembre 2009, a permis de mettre en lumière l'existence d'un réseau particulièrement dense, avec de nombreuses ramifications, entre la Sicile et la province de Lodi, chargé du pilotage de nombreux marchés publics pour l'attribution du ramassage et de l'élimination des déchets dans certaines communes lombardes. Le Parquet de

Lodi, à cette occasion, « a établi que certains marchés publics avaient été remportés par le biais de la manipulation des procédures relatives à la possession des qualités subjectives des administrateurs des sociétés concurrentes. » Neuf ordonnances ont été émises « contre certaines personnes appartenant à une association de malfaiteurs dont le but était l'adjudication et l'acquisition de marchés publics ayant pour objet le ramassage et l'élimination des déchets solides urbains de certaines villes lombardes, par le biais de l'entrave à la liberté des enchères, l'escroquerie et le trafic illégal de déchets spéciaux. Cinq d'entre elles ont été appliquées à Palerme, quatre avec assignation à résidence et une avec prison », peut-on lire dans le communiqué de l'Arma¹.

Mais ceci n'a été qu'une mise en bouche : la principale enquête sur les trafiquants de déchets dans la région la plus riche d'Italie date, elle, de janvier 2010.

L'OPÉRATION REPLAY

Dans la nuit du 18 et du 19 janvier 2009, l'arrestation de Salvatore Accarino a été menée sous le chef d'inculpation d'« association de malfaiteurs dans le cadre du trafic illégal de déchets, usage de faux et recyclage ». Salvatore Accarino, Campanien de 57 ans lié au clan calabrais dirigé par Giuseppe Onorato, agissait au travers d'une société de Olgiate Olona dans la province de Varese, qu'il a lui-même administrée. Ce personnage, familier des enquêteurs, a été arrêté plus d'une fois pour blanchiment d'argent. C'est un chef de la mafia connu des services de gendarmerie en charge de l'environnement et du ministère public, représenté par Fabio Napoleone, pour être responsable d'un immense trafic de substances dangereuses

1. *L'Arma dei Carabinieri* est l'équivalent de la gendarmerie nationale française. Elle constitue une armée depuis 2000, comparable à l'armée de terre, à la marine ou à l'armée de l'air.

entre la Lombardie et le Piémont. Le nom donné à cette opération par la gendarmerie était « Replay », en référence à la répétition des actes criminels. L'enquête a débuté en 2003, quand ce même magistrat a découvert un trafic de déchets toxiques entre la Lombardie, la Campanie et l'Émilie-Romagne. L'enquête, connue sous le nom de code « Eldorado », a mis en lumière un trafic pervers dans lequel les ordures ramassées à Naples arrivaient dans le plus grand secret dans la province de Varese, avant d'être mélangées à une terre contaminée et à divers poisons industriels, pour enfin être abandonnées directement dans la campagne lombarde. À moins qu'elles retournent dans un dépôt de Grottaglie, dans la province de Taranto, pour finir éliminées illégalement comme de simples déchets non dangereux. Tout cela était réalisé grâce à des fonds publics affectés à la campagne de 2003 sur l'urgence de la gestion des déchets en Campanie. L'acteur principal de cette opération a gagné le surnom de « Roi des déchets » et une condamnation au premier degré à six ans de réclusion. « Un énorme trafic illégal de déchets à l'échelle nationale, ont annoncé les gendarmes, se déroulait du nord jusqu'au sud du pays, transformait les zones impropres à l'agriculture en décharges abusives et les terres agricoles en terrains pollués. Par ce trafic étaient réalisés des bénéfices sur les coûts de l'élimination régulière en tirant profit, comme cela l'a été encore une fois démontré, de campagnes permanentes d'urgence pour les déchets sur tout le territoire italien. » C'est à ce moment-là qu'Accarino s'est vu condamné à six ans de réclusion.

En janvier 2010, l'histoire se répète. Si auparavant l'une des sociétés concernées avait atteint un chiffre d'affaires de 1,5 millions d'euros grâce à ces trafics, transformant les déchets en monnaie sonnante et trébuchante, en 2010 les sociétés ont amassé 240 000 euros en quinze jours seulement. Cela montre bien que le responsable de tous ces trafics n'a jamais cessé de

verser dans l'élimination illégale des déchets, bien au contraire. Lui et ses hommes ont réussi à revenir sur les lieux du crime, prenant possession également du transport et du traitement de matériaux « enterrés » quelques années auparavant devant être, à ce moment-là, prélevés pour l'assainissement du terrain d'une papeterie Le Fornaci, dans la province de Varese. Après les dégâts, la farce. En effet, après avoir pollué, l'homme part à la chasse aux euros pour l'assainissement desdits emplacements. Les sociétés faisaient partie du cartel criminel qui creusait les terrains, chargeait les camions et emportait tout à La Valle di Fagnano. Là, les documents relatifs aux déchets transportés étaient falsifiés par l'intermédiaire de la « *girobolla* » (la valse des étiquettes¹) et, au petit matin, le chargement était transporté vers les deux sociétés d'élimination de déchets qui s'occupaient de tout dissimuler. Les profits se faisaient donc aussi bien sur les chargements effectivement transportés que sur les faux trajets, existants seulement sur le papier, destinés à faire grossir de manière fictive les coûts d'élimination, et donc les profits, des trafiquants.

Mais le business n'aurait pas été si simple sans le soutien prépondérant d'un vaste réseau de complicité. C'est pourquoi le ministère public de Busto Arsizio, avec Sabrina Ditaranto, qui a coordonné l'activité des forces de l'ordre, a réalisé 10 arrestations sur un total de 41 mises en examen, puis 18 perquisitions. Il a fait mettre sous séquestre deux installations de gestion de déchets et sept sièges sociaux de sociétés, quinze camions, trois

1. Procédé qui consiste à faire transiter les déchets de manière fictive d'un opérateur à un autre. C'est au cours de ce transit fictif que les déchets sont déclassifiés. Les déchets industriels ou dangereux deviennent ainsi de simples déchets ménagers et une traçabilité fictive leur est attribuée. Cette manipulation permet de produire de faux certificats attestant que ces déchets ont été traités et neutralisés, alors qu'ils ne changent pas de mains et ne font l'objet d'aucun traitement réel. Les déchets industriels ou dangereux sont ainsi sortis du circuit pour être illégalement commercialisés, abandonnés ou enfouis. La déclassification des déchets s'opère avec la complicité des laboratoires d'analyse aussi bien privés que publics. Voir : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/DevDur/DevdurDoc8.htm>

voitures de luxe, un terrain de deux mille mètres carrés, quatre immeubles ainsi que vingt et un comptes bancaires. Parmi les complices ayant fini en prison, on trouve certains membres de la famille du principal accusé, tous repris de justice. Six autres personnes ont, elles, été placées en résidence surveillée au titre de mesure préventive : deux employés du secteur administratif d'une des sociétés impliquées ainsi que des salariés ou dirigeants d'autres entreprises, dont celle qui avait été chargée de l'assainissement de la papeterie Le Fornaci dans la commune de Fagnano Olona.

L'enquête a en effet révélé que l'organisation criminelle avait choisi comme base opérationnelle une sorte de parking de camions appartenant à une commune située dans la province de Varèse, utilisée en réalité illégalement comme lieu de stockage et de traitement de déchets dangereux (terres contaminées par les hydrocarbures, métaux lourds et déchets de chantiers de construction issus des différentes industries lombardes, d'usines notamment). Les déchets, « traités » seulement sur le papier, finissaient dans deux sites d'élimination à Legnano (Milan) et à Briona, dans la région de Novara. Ce système assurait aux sociétés contrôlées par le fameux éco-criminel de se faire payer une certaine somme pour le transport et le traitement des déchets dangereux par la société productrice, alors qu'en réalité, grâce à la falsification des documents, il payait des sommes bien plus basses, après avoir « re-classifié » les déchets : la différence entre la somme encaissée et celle effectivement versée constituait, selon le chef d'accusation du parquet, le profit illégal.

Afin de faire face au grand nombre de trafiquants, les opérations ont été menées par cent soixante agents des forces de l'ordre : les gendarmes chargés de l'environnement de Trévise, dirigés par le capitaine Sergio Dal Ponte, le noyau opérationnel écologique de Milan, dirigé par le lieutenant Smaldini, et

les agents des commandements départementaux de Varese, Monza et Milan.

Rien de nouveau : la technique déjà expérimentée en Lombardie a en effet été réutilisée un certain nombre de fois. Les profits considérables effectués étaient ensuite réinvestis dans des équipements pour des sociétés proches de l'organisation, ou dans des achats lors d'enchères publiques, grâce à des prête-noms, d'immeubles saisis précédemment à la famille qui se trouve à la tête du trafic. Concernant cette dernière partie du plan, le chef de file – déjà condamné pour défaut de paiement, dépôt de bilan, cessation de paiement et trafic de déchets – avait trouvé des noms d'emprunt lui permettant de gérer toutes les affaires. Encore une preuve que, grâce au système déjà testé des noms d'emprunt, les biens confisqués à la criminalité organisée peuvent très bien retourner entre leurs mains.

La cerise sur le gâteau est que dans le mécanisme criminel étaient également impliqués six employés de banque de la province de Verbania, Varese et Milan, ainsi qu'un conseiller municipal de Solaro (Milan). Ces employés – selon le chef d'accusation – avaient permis de réaliser des mouvements d'argent sur des comptes courants mis au nom d'autres personnes. Le chef de l'organisation parvenait ainsi à tout surveiller à distance, arrivant à passer cinq cents coups de téléphone par jour. Et c'est grâce aux écoutes téléphoniques puis aux filatures et aux vidéos que l'affaire a pu éclater au grand jour. À côté des sociétés portant des noms d'emprunt locaux, d'autres se trouveraient à l'étranger selon les enquêteurs.

Parmi les membres de la famille du *capobastone*¹, le frère, âgé d'une cinquantaine d'années, a été entendu par les magistrats.

1. Le *capobastone* est le nom donné dans la 'Ndrangheta à celui qui commande une *ndrina*, donc au chef d'une famille mafieuse locale calabraise. Le *capobastone* est celui qui prend les décisions les plus importantes, après consultation des *capibastone* des autres familles. S'il est membre d'une famille puissante, il peut influencer les décisions de toute la 'Ndrangheta.

Il a avoué être l'administrateur officieux d'une des sociétés impliquées, mais a totalement nié les accusations d'association de malfaiteurs et d'avoir eu des rapports d'affaire avec son frère. L'interrogatoire a permis de découvrir autre chose : il avait versé des sommes d'argent à une employée d'une des sociétés complaisantes qui s'occupait de l'élimination des déchets, mais uniquement pour raccourcir les délais. En outre, selon sa déposition, des tris de déchets dangereux ont été effectués, mais sans qu'il y ait ni dissimulation ni falsification des documents. Le tri aurait été fait gracieusement et uniquement pour favoriser légalement ceux qui auraient ensuite reçu le matériel. Cette thèse va à l'encontre de ce qui est apparu lors des confrontations des données d'enquêtes. Le témoignage du fils est, lui, différent ; il a confirmé les mélanges de déchets, faits uniquement pour gagner du temps et sans volonté de commettre un délit. Il aurait toutefois invité son père à interrompre le plan, tout en continuant à exécuter ses ordres, à donner des instructions aux employés et à falsifier les formulaires.

Enfin, un autre chef d'entreprise entendu a fait valoir son droit de garder le silence, ce qu'a également fait le conseiller municipal de Solaro, homme à la tête de la société ayant remporté l'appel d'offres pour le ramassage des déchets dans la commune de Solbiate Olona. Les inspecteurs étaient encore au travail au moment où nous écrivons ce texte.